Avis et communiqués

## **AVIS ET COMMUNIQUÉS** 7.1

Décision générale de dispense des obligations prévues aux articles 6.1 et 6.4 du Règlement 23 101 sur les règles de négociation concernant Alpha Exchange Inc.

Le 17 septembre 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a rendu une décision générale de dispense des obligations prévues 6.1 et 6.4 du Règlement 23 101 sur les règles de négociation, RLRQ, c. V 1.1, r. 6 (le « Règlement 23 101 ») concernant Alpha Exchange Inc. (« Alpha »). Cette décision portant le numéro 2015 PDG 0144 a pris effet le 21 septembre 2015. Elle a été prononcée en vertu de l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V 1.1.

Par cette décision, l'Autorité dispense les marchés de l'obligation prévue à l'article 6.1 du Règlement 23-101 d'établir, de maintenir et de faire respecter des politiques et procédures écrites raisonnablement conçues pour empêcher les transactions hors cours sur les offres d'achat et de vente affichées dans le registre d'ordres d'Alpha. Elle dispense également, les participants au marché qui saisissent des ordres à traitement imposé de l'obligation prévue à l'article 6.4 du Règlement 23-101 d'établir, de maintenir et de faire respecter des politiques et procédures écrites raisonnablement concues pour empêcher les transactions hors cours sur les offres d'achat et de vente affichées dans le registre d'ordres d'Alpha.

La décision prendra fin à la première des dates suivantes : a) la date à laquelle le Règlement 23 101 est modifié pour tenir compte des ralentisseurs introduits par les marchés; b) la date à laquelle l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation est modifiée pour tenir compte des ralentisseurs introduits par les marchés.

La décision n° 2015-PDG-0144 est publiée dans la section 7.5 du présent bulletin.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert Analyste en réglementation Direction des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers tél.: 514.395.0337, poste 4358 téléc.: 514.873.7455

serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Roland Geiling Analyste en produits dérivés Direction des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers tél.: 514.395.0337, poste 4323

téléc.: 514.873.7455 roland.geiling@lautorite.qc.ca

Le 24 septembre 2015